

LE PRÉSIDENT



L'an deux mille dix sept, le 22 juin, à 21 heures, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 14/06/2017

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT, Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET (jusqu'à 22 h 10) Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL

ORLEANS : M. Olivier CARRE, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (présent jusqu'à 22 h 00 à l'exception du vote du compte administratif puis pouvoir à Mme de QUATREBARBES), Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT, Mme Martine ARSAC,

M. François LAGARDE, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 22 h 00 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), Mme Martine GRIVOT, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP (jusqu'à 21 h 50 puis pouvoir à Mme CHERADAME), Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Niamé DIABIRA, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 21 h 50),

M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE (jusqu'à 22 h 00), Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Annie CHARTON

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO

SARAN : M. Christian FROMENTIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU

INGRE : Mme Catherine MIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS

OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à Mme Guylaine MARAVAL

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. Philippe PEZET, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à M. Florent MONTILLOT, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Stéphanie ANTON

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. David THIBERGE (jusqu'à 22h 00)

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à Mme Pascale LIPIRA, M. Pascal LAVAL donne pouvoir à Mme Annie CHARTON,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Michel RICOUD, M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE

OLIVET : M. Horace SONCY

ORLEANS : M. Michel BRARD, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Marceau VILLARET

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 23 mars 2017.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 23 mars 2017.

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 8 juin 2017 sur délégation du conseil

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 8 juin 2017 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 03 - Vie institutionnelle - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 04 - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux réalisés en 2016 - Information.

Le conseil métropolitain a pris acte, en application de l'article L.1431-1 du code général des collectivités territoriales, du présent état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2016.

VI 05 - Rapport d'activité de l'exercice 2016 de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et de développement durable - Communication.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité et de développement durable relatif à l'exercice 2016.

RESSOURCES

RESS 01 - Bilan du schéma de mutualisation.

Le conseil métropolitain a donné acte au Président du bilan 2016 du schéma de mutualisation.

RESS 02 - Finances - Compte de gestion 2016 établi par le Trésorier de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a constaté la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2016 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes assainissement, transports, « Parc technologique Orléans-Charbonnière », Centre de formation d'apprentis, crématorium, pépinières, parkings, port fluvial, marché de gros et ZAC en régie,

- a approuvé les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés ci-après en annexe, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

RESS 03 - Finances - Compte administratif 2016 de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a désigné M.CARRE, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 212 221 667,32 €

- en dépenses : 185 389 196,96 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 26 832 470,36 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 119 773,85 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 26 952 244,21 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 44 304 513,10 €

- en dépenses : 41 305 668,61 €

Soit un résultat courant d'investissement de 2 998 844,49 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2015 pour 27 049 290,16 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 24 050 445,67 €.

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 29 668 477,57 €

- en dépenses : 17 961 632,03 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 11 706 845,54 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 4 642 370,60 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 16 349 216,14 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 4 783 918,51 €

- en dépenses : 8 919 178,96 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 4 135 260,45 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 1 227 078,23 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 2 908 182,22 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe transports de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 83 445 331,38 €

- en dépenses : 62 639 851,20 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 20 805 480,18 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 168 561,56 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 20 974 041,74 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 29 168 735,23 €

- en dépenses : 27 817 091,66 €

Soit un résultat courant d'investissement de 1 351 643,57 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2015 pour 21 912 821,29 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 20 561 177,72 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 889 745,76 €

- en dépenses : 889 745,76 €

Soit un résultat courant de fonctionnement à l'équilibre

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 1 175 177,91 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 1 175 177,91 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 798 016,21 €

- en dépenses : 572 007,32 €

Soit un résultat courant d'investissement de 226 008,89 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2015 pour 1 520 854,01 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 294 845,12 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe Centre de Formation des Apprentis de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 3 236 476,03 €

- en dépenses : 2 893 406,48 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 343 069,55 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 97 416,07 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 440 485,62 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 2 297 551,94 €

- en dépenses : 2 527 425,22 €

Soit un résultat courant d'investissement de – 229 873,28 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2015 pour 208 578,39 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 438 451,67 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe crématorium de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 871 667,95 €

- en dépenses : 666 897,42 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 204 770,53 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 854 775,16 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 1 059 545,69 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 131 106,69 €

- en dépenses : 35 289,21 €

Soit un résultat courant d'investissement de 95 817,43 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 404 190,56 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 500 007,99 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 424 995,37 €

- en dépenses : 1 055 011,08 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 369 984,29 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 41 940,85 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 411 925,14 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 10 155 579,56 €

- en dépenses : 10 151 439,18 €

Soit un résultat courant d'investissement de 4 140,38 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2015 pour 211 472,00 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 207 331,62 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe parking de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 856 154,28 €

- en dépenses : 869 202,00 €

Soit un résultat courant d'exploitation de – 13 047,72 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 110 034,46 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 96 986,74 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 416 956,00 €

- en dépenses : 402 250,36 €

Soit un résultat courant d'investissement de 14 705,64 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 121 862,76 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 136 568,40 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe port fluvial de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 369 004,05 €

- en dépenses : 207 494,08 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 161 509,97 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 175 763,23 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 337 273,20 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 123 916,68 €

- en dépenses : 126 218,98 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 2 302,30 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2015 pour 114 895,68 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 117 197,98 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe marché de gros de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 41 171,43 €

- en dépenses : 33 328,68 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 7 842,75 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 106 337,63 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 114 180,38 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 28 321,67 €

- en dépenses : 25 416,67 €

Soit un résultat courant d'investissement de 2 896,00 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2015 pour 6 292,67 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 3 396,67 €

- a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe ZAC en régie de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 440 902,00 €

- en dépenses : 440 902,00 €

Soit un résultat courant de fonctionnement à l'équilibre

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 16 335,80 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 16 335,80 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 220 451,00 €

- en dépenses : 440 902,00 €

Soit un résultat courant d'investissement de -220 451,00 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2015 pour 222 158,85 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 707,85 €

- a constaté, pour l'ensemble des budgets, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, ainsi qu'au bilan d'entrée et de sortie,

- a reconnu la sincérité des restes à réaliser, dont la liste figure en annexe à la délibération

RESS 04 - Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 à la section d'investissement - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé :

- pour le budget principal, l'affectation sur l'exercice 2017, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 26 550 446,01 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 401 798,20 €,
- pour le budget annexe Assainissement, l'affectation sur l'exercice 2017, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 7 340 260,88 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 9 008 955,26 €,
- pour le budget annexe Transports, l'affectation sur l'exercice 2017 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 20 769 471,15 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 204 570,59 €,
- pour le budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière, l'inscription sur l'exercice 2017 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 175 177,91 €,
- pour le budget annexe Centre de Formation des Apprentis, l'inscription sur l'exercice 2017 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 438 451,78 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 2 033,84 €,
- pour le budget annexe Crématorium, l'inscription sur l'exercice 2017 en report à nouveau du résultat d'exploitation pour un montant de 1 059 545,69 €,
- pour le budget annexe Pépinières, l'affectation sur l'exercice 2017, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 301 878,39 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 110 046,75 €,
- pour le budget annexe Parkings, l'affectation sur l'exercice 2017, l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 96 986,74 €,
- pour le budget annexe Port fluvial, l'affectation sur l'exercice 2017, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 149 526,81 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 187 746,39 €,
- pour le budget annexe Marché de gros, l'affectation sur l'exercice 2017 en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 9 993,67 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation pour un montant de 104 186,71 €,
- pour le budget annexe ZAC en régie, l'inscription sur 2017 de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 16 335,80 €.

RESS 05 - Finances – Politique foncière – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Exercice 2016 – Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2016 tel que retranscrit dans les tableaux joints à la délibération, documents qui seront joints au compte administratif,
- a pris acte que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la délibération rend compte de l'intervention des décisions du Président de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'affichage de la délibération.

RESS 06 - Finances - Budget Annexe Eau - Reprise des résultats 2016 des communes.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la reprise des résultats de la gestion 2016 des communes au titre de la compétence eau: un excédent de fonctionnement cumulé de 6 376 310,65 € et un déficit d'investissement cumulé de 340 297,44 € dont le détail figure en annexe ;

- a imputé les recettes correspondantes à la reprise des excédents de fonctionnement reversés par les communes sur les crédits inscrits au budget annexe Eau de l'exercice en cours, section de fonctionnement, nature 778 « autres produits exceptionnels » ;

- a imputé les recettes correspondantes à la reprise des excédents d'investissement constatés les communes sur les crédits inscrits au budget annexe Eau de l'exercice en cours, section d'investissement nature 1068 « autres réserves »;

- a imputé les dépenses correspondants au reversement des déficits de fonctionnement aux communes sur les crédits inscrits au budget annexe Eau de l'exercice en cours, section de fonctionnement, nature 678 « autres charges exceptionnelles » ;

- a imputé les dépenses correspondants au reversement des déficits d'investissement aux communes sur les crédits inscrits au budget annexe Eau de l'exercice en cours, section d'investissement nature 1068 « autres réserves ».

RESS 07 - Finances - Budget supplémentaire 2017 - Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

1 – a approuvé le budget supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 91 281 478,27 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	-557 327,24 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		401 798,20 €
042 - Opérations ordre transfert entre section		13 000,00 €
011 - Charges à caractère général	735 201,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	297 945,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		431 449,00 €
014 - Atténuations de produits	903 000,00 €	
73 - Impôts et taxes		414 871,56 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes		122 700,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 383 818,76 €	1 383 818,76 €

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 383 818,76 €, dont 13 000,00 € de recettes d'ordre d'amortissement de subventions, 401 798,20 € de reprise de l'excédent reporté de 2016 et 1 370 818,76 € de recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 383 818,76 € dont 1 941 146,00 € de dépenses réelles et à - 557 327,24 € de dépenses d'ordre.

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Diminution de 148 521 € du produit notifié 2017 des impôts ménages
 - Taxe d'habitation : - 671 213 €
 - Taxe sur le foncier bâti et non bâti :- 16 572 €
 - Taxe additionnelle sur le foncier non bâti : - 23 031 €
 - Allocations compensatrices impôts ménages : + 562 295 €
- Augmentation de 745 614 € du produit notifié 2017 des impôts économiques
 - CFE : - 552 734 €
 - CVAE : 1 848 560 €
 - IFR : 3 028 €
 - TASCOM: - 352 754 €
 - Allocations compensatrices de CFE : - 200 490 €
- Augmentation de 39 719 € du produit notifié 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Augmentation de 139 868,56 € de produits de pénalités SRU notifiée pour 2017
- Inscription de 122 700 € de remboursement de salaires d'agents mis à disposition
- Inscription de 9 644 € du solde de participation dans le cadre du programme Habiter Mieux (certificat d'économie d'énergie)

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 903 000 € complémentaires au titre de la contribution 2017 au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Inscription de 252 000 € au titre de la compétence tourisme
 - 162 000 € dans le cadre du marché de prestation de service confié à la SPL Orléans Val de Loire Tourisme pour la création d'un bureau des congrès
 - 90 000 € pour l'organisation du Congrès de l'Association des Régions de France
- Inscription de 200 000 € au titre de la compétence déchets dans le cadre de l'évolution réglementaire de la taxe générale sur les activités polluantes (tarifs à la tonne) fixée par la loi de finances 2017
- Inscription de 100 000 € pour une subvention accordée à DREAM dans le cadre d'un projet de gestion intégrée et de dépollution des eaux pluviales et financé pour partie par l'inscription de 60 000 € subvention reçue de l'ADEME. La subvention globale accordée à DREAM s'établit à 160 000 €
- Inscription de 80 000 € au titre d'étude sur la territorialisation et la stratégie métropolitaine
- Inscription de 75 000 € dans le cadre de la promotion du Lab'O
- Inscription de 69 000 € de subvention au SMAEDOL
- Inscription de 56 000 € de subvention complémentaire à Orléans Technopole, portant le montant de la subvention attribuée en 2017 à 947 280 €
- Inscription de 40 000 € de subvention complémentaire dans le cadre de la manifestation 2017 de l'open Agrifood, portant le montant de la subvention attribuée en 2017 à 65 000 €
- Inscription de 30 000 € complémentaires au titre de la compétence commerce dans le cadre de la tenue des assises nationales du commerce (locations, wifi, communication, gardiennage...)

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est diminué de 557 327,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
458xxx - Opération pour comptes de tiers	1 083 900,00 €	1 083 900,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	13 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	12 722 652,24 €
20 - Immobilisations incorporelles	230 730,00 €	
23 - Immobilisations en cours	4 584 570,00 €	15 379,00 €
26 - Participations et créances rattachées à	1 634 293,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	346 700,00 €	
024 - Produit des cessions		336 855,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	6 259 812,00 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		553 546,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		26 550 446,01 €
001 - Résultat d'investissement reporté	24 050 445,67 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		-557 327,24 €
TOTAL	38 205 450,67 €	40 705 451,01 €
REPORTS 2016	51 692 208,84 €	49 192 208,50 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	89 897 659,51 €	89 897 659,51 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 89 897 659,51 €, dont 49 192 208,50 € de reports 2016, 26 550 446,01 € d'affectation de résultat, 14 712 332,24 € de recettes réelles et - 557 327,24 € de recettes d'ordre.

En section d'investissement les inscriptions de dépenses s'élèvent à 89 897 659,51 €, dont 51 692 208,84 € de reports 2016, 24 050 445,67 € de reprise du déficit d'investissement 2016, 14 142 005,00 € de dépenses réelles et 13 000,00 € de dépenses d'ordre d'amortissement de subventions.

Sont inscrits en recettes d'investissement

- 336 855 € de recettes de cessions foncières
- 400 000 € de subvention complémentaire au titre du CPER pour le projet Interives
- 150 379 € de subvention complémentaire dans le cadre de l'ANRU2 pour le financement d'études
- un ajustement de 1 083 900 € en dépense et en recette de l'enveloppe déléguée 2017 pour les aides à la pierre dans le cadre d'une dotation exceptionnelle

Sont inscrits en dépenses d'investissement

- 8 545 000 € pour la politique infrastructures
 - 7 650 000 € au titre de la participation financière de la communauté urbaine Orléans Métropole aux travaux d'aménagement de l'échangeur de Gidy conformément à la délibération du 23/03/2017,
 - 520 000 € au titre de la réfection de murs de digue et de ponts
 - 225 000 € dans le cadre de l'opération Pierre Mendès France (aménagement complémentaires comprenant des acquisitions foncières et travaux)
 - 150 000 € au titre d'acquisitions foncières
- 1 518 000 € pour la politique Commerce dans le cadre de l'opération Centre Commercial Bolière 3 au titre de l'achat de foncières et d'une participation d'équilibre à l'opération d'aménagement
- 1 074 293 € pour la politique mobilité – stationnement/parking
 - 914 293 € pour l'acquisition d'une partie des parts en Capital Orléans Gestion détenu par la Ville d'Orléans dans le cadre des transferts de la compétence Parking en ouvrage

- 160 000 € de crédits complémentaires pour les travaux du parking du Baron
- 893 000 € pour la politique développement économique
 - 720 000 € pour l'acquisition d'une partie des parts en Capital de SPL Orléans Val de Loire Evènements détenues par la Ville d'Orléans
 - 173 000 € au titre de la remise à niveau des voies fret capillaires SNCF-PTOC
- 391 312 € pour la politique environnement – risques avec un complément de 241 312 € à la contribution de 1 000 000 € inscrite au budget 2017 pour la mise en œuvre du plan de prévention des risques des dépôts de pétrole de Saint-Jean-de-Braye conformément à la délibération du 23/03/2017 et 150 000 € au titre de mesures foncières complémentaires dans le cadre du PPRT de Saint-Jean-de-Braye
- 331 000 € pour la politique aménagement urbain
 - 241 000 € au titre de l'aménagement du site des Groues (intérêt communautaire) afin de poursuivre l'étude faune et flore initiée par le SIVU des Groues, les études d'aménagement en cours, et la réalisation de voies provisoires
 - 90 000 € au titre du projet d'aménagement de la tête nord du pont de l'Europe
- 294 000 € pour la politique logement au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ANRU2

Le virement de la section de fonctionnement est diminué de 557 327,24 €. Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2016 est augmenté de 12 722 652,24 €.

2 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 25 733 171,40 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	9 070 955,26 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		9 008 955,26 €
78 - Reprise sur amortissement et provisions		62 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 070 955,26 €	9 070 955,26 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 9 070 955,26 €, correspondant à la reprise de l'excédent reporté de 2016 pour 9 008 955,26 € ainsi qu'à la reprise de provisions de 62 000 € pour créances douteuses.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 9 070 955,26 € concernent la hausse du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-1 023 242,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation		9 070 955,26 €
001 - Résultat investissement reporté	2 908 182,22 €	
23 - Immobilisations en cours	8 047 713,26 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		7 340 260,88 €
TOTAL	10 955 895,48 €	15 387 974,14 €
REPORTS 2016	5 706 320,66 €	1 274 242,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	16 662 216,14 €	16 662 216,14 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 16 662 216,14 €, dont 1 274 242,00 € de reports 2016, 7 340 260,88 € d'affectation de résultats, une diminution de 1 023 242 € d'emprunt d'équilibre et 9 070 955,26 € du virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 16 662 216,14 €, dont 5 706 320,66 € de reports 2016, 2 908 182,22 € de reprise du déficit d'investissement 2016 et 8 047 713,26 € de dépenses réelles.

3 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe transports, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 44 436 785,22 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	16 916,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	-10 931,78 €	
75 - Autres produits de gestion courante		500 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		224 023,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	215 000,00 €	
011 - Charges à caractère général	9 015,78 €	
68 - Dotations aux amortissement et provisions	11 124,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	187 469,59 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		204 570,59 €
74 - Subventions d'exploitation		-500 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	428 593,59 €	428 593,59 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 428 593,39 € incluant 204 570,59 € de reprise de l'excédent reporté de 2016, 224 023,00 € de cessions et un transfert entre chapitre pour 500 000,00 € (réimputation de la compensation versement transport versée par l'Etat suite à une correction d'imputation budgétaire intervenue dans la modification 2017 de la nomenclature M43).

En section de fonctionnement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 428 593,59 € dont 11 124 € de provisions pour créances douteuses, 15 000,00 € de dépenses réelles (taxes foncières), 215 000,00 € d'écriture d'ordre de cession et 187 469,59 € du virement à la section d'investissement en dépenses d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 778 468,08 €
20 - Immobilisations incorporelles	38 666,67 €	
21 - Immobilisations corporelles	-107 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	5 217 000,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		187 469,59 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		215 000,00 €
001 - Résultat investissement reporté	20 561 177,72 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		20 769 471,15 €
13 - Subventions d'investissement		1 967 729,00 €
TOTAL	25 709 844,39 €	25 918 137,82 €
REPORTS 2016	18 298 347,24 €	18 090 053,81 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	44 008 191,63 €	44 008 191,63 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 44 008 191,63 €, dont 18 090 053,81 € de reports 2016, 20 769 471,15 € correspondant à l'affectation de résultat, 1 967 729,00 € de recettes réelles de subvention du département dans le cadre du transport par câble, 215 000,00 € d'écritures d'ordres de cession et une augmentation du virement de la section de fonctionnement de 187 469,59 € en recettes d'ordre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 44 008 191,63 €, dont 18 298 347,24 € de reports 2016, 20 561 177,72 € de reprise du déficit d'investissement 2016 et 5 148 666,67 (2 400 000,00 € de crédits complémentaire au titre du transport par câble, 1 978 666,67 € complémentaires pour les désordres de la ligne A, 680 000,00 € pour le dévoiement du tram dans le cadre du projet COMET et 150 000 € pour la création d'une nouvelle station ligne A - Larry)

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 2 778 468,08 €.

4 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 740 409,45 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	1 175 177,91 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 175 177,91 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 031 383,47 €	159 335,30 €
011 - Charges à caractère général		
70 - Produits des services, du domaine et ventes		481 647,70 €
TOTAL	2 206 561,38 €	1 816 160,91 €
REPORTS 2016	79 667,65 €	470 068,12 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 286 229,03 €	2 286 229,03 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 286 229,03 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2016 pour 1 175 177,91 €, aux reports 2016 pour 470 068,12 €, à une hausse de recettes de cessions de 481 647,70 €, et à 159 335,30 € d'écritures d'ordre de stocks.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 286 229,03 € et correspondent aux reports 2016 pour 79 667,65 €, au virement à la section d'investissement pour 1 175 177,91 € et à 1 031 383,47 € d'écritures d'ordre de stocks.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section	159 335,30 €	1 031 383,47 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-752 380,96 €
001 - Résultat d'investissement reporté	1 294 845,12 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 175 177,91 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 454 180,42 €	1 454 180,42 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 454 180,42 €, dont 2 206 561,38 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement (1 175 177,91 €) et aux écritures d'ordre de stocks (1 031 383,47 €).

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 454 180,42 € dont 1 294 845,12 € de reprise du déficit d'investissement 2016 et 159 335,30 € d'écritures d'ordre de stocks.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre est diminué de 752 380,96 €.

5 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 540 693,62 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		2 033,84 €
011 - Charges à caractère général	70 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	20 833,84 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-70 000,00 €	
73 - Impôts et taxes		18 800,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 833,84 €	20 833,84 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 20 833,84 €, dont 2 033,84 € de reprise du résultat de fonctionnement 2016, 18 800,00 € de recettes réelles complémentaires de taxe d'apprentissage.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 20 833,84 €, correspondant à une enveloppe de dépense exceptionnelle ainsi qu'un transfert entre chapitre de 70 000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	63 200,00 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		71 200,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		438 451,78 €
001 - Résultat d'investissement reporté	438 451,67 €	
TOTAL	509 651,67 €	509 651,78 €
REPORTS 2016	1 010 208,11 €	1 010 208,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 519 859,78 €	1 519 859,78 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 519 859,78 €, dont 1 010 208,00 € de reports 2016, 438 451,78 € d'affectation de résultat 2016 et 71 200,00 € de recette de subvention de la région dans le cadre de l'installation de la fibre optique.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 519 859,78 €, dont 1 010 208,11 € de reports 2016, 438 451,67 € de reprise du déficit d'investissement 2016, 90 000,00 € d'investissement liés à la mise en place de la fibre optique financés pour partie par un transfert de crédit de 18 800 € d'acquisition de véhicules.

6 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 717 818,37 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
68 - Dotations aux amortissement et provisions	11 059,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	1 048 486,69 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 059 545,69 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 059 545,69 €	1 059 545,69 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 059 545,69 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2016.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 059 545,69 € et correspondent au virement à la section d'investissement pour 1 048 486,69 € et à 11 059,00 € de provisions pour créances douteuses.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-890 222,00 €
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €	
23 - Immobilisation en cours	300 875,84 €	
021 - Virement de la section d exploitation		1 048 486,69 €
001 - Résultat investissement reporté		500 007,99 €
TOTAL	350 875,84 €	658 272,68 €
REPORTS 2016	307 396,84 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	658 272,68 €	658 272,68 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 658 272,68 €, dont 500 007,99 € de reprise de l'excédent d'investissement 2016, 1 048 486,69 € d'augmentation du virement à la section d'investissement et une diminution de 890 222,00 € de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 658 272,68 €, dont 307 396,84 € de reports 2016, 50 000,00 € de crédits complémentaires pour l'accessibilité et 300 875,84 € de provisions pour travaux.

7 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 8 144 425,14 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	136 546,75 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		110 046,75 €
042 - Opérations ordre transfert entre section		4 500,00 €
011 - Charges à caractère général	284 000,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		284 000,00 €
66 - Charges financières	-22 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	398 546,75 €	398 546,75 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 398 546,75 € dont 110 046,75 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2016, 284 000,00 € de subvention d'équilibre complémentaire et 4 500,00 € d'écritures d'ordres d'amortissements.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe pépinière, initialement prévue au budget primitif 2017 à hauteur de 1 200 000,00 €, est ainsi augmentée de 284 000,00 €, pour atteindre 1 484 000,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 398 546,75 € dont 136 546,75 € d'augmentation du virement à la section d'investissement, 284 000,00 € de crédits complémentaires de dépenses courantes de fonctionnement (marché de gestion des pépinières, prestations ménage et taxes foncières) et d'un transfert de 22 000,00 € de charges d'intérêts vers la section d'investissement au titre du remboursement du capital de la dette (ajustement de la répartition de l'annuité de dette qui reste au globale inchangée).

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section	4 500,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	22 000,00 €	-92 546,75 €
23 - Immobilisations en cours	-36 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	53 500,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		301 878,39 €
001 - Résultat d'investissement reporté	207 331,62 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		136 546,75 €
TOTAL	251 331,62 €	345 878,39 €
REPORTS 2016	7 494 546,77 €	7 400 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 745 878,39 €	7 745 878,39 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 7 745 878,39 € dont 7 400 000,00 € de reports 2016, 301 878,39 € d'affectation de résultat 2016, 136 546,75 € de virement de la section de fonctionnement et 92 546,75 € de diminution de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 7 745 878,39 € dont 7 494 546,77 € de reports 2016, 207 331,62 € de reprise du déficit d'investissement 2016, 12 500,00 € de travaux pour la pépinière de Saint Jean de Braye rue d'Ambert, 5 000,00 € de travaux pour la pépinière d'Olivet et 4 500 € d'écritures d'ordres d'amortissements ainsi que 22 000,00 € de remboursement du capital de la dette provenant d'un transfert de la section de fonctionnement.

8 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parking, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 284 577,88 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	96 986,74 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		96 986,74 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	96 986,74 €	96 986,74 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 96 986,74 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2016. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 96 986,74 € et correspondent à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-45 964,00 €
23 - Immobilisations en cours	187 591,14 €	
021 - Virement de la section d exploitation		96 986,74 €
001 - Résultat investissement reporté		136 568,40 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	187 591,14 €	187 591,14 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 187 591,14 €, dont 136 568,40 € de reprise de l'excédent d'investissement 2016, 96 986,74 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement et 45 964,00 € de diminution de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 187 591,14 € correspondant à une provision pour travaux.

9 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe port fluvial, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 450 519,59 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	186 746,39 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		187 746,39 €
011 - Charges à caractère général	1 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	187 746,39 €	187 746,39 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 187 746,39 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2016. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 187 746,39 € dont 186 746,39 € d'augmentation du virement à la section d'investissement et 1 000,00 € de dépense d'assurance.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-73 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	113 246,39 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		149 526,81 €
001 - Résultat d'investissement reporté	117 197,98 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		186 746,39 €
TOTAL	230 444,37 €	262 773,20 €
REPORTS 2016	32 328,83 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	262 773,20 €	262 773,20 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 262 773,20 €, dont 149 526,81 € d'affectation de résultat 2016, 186 746,39 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement et 73 500,00 € de réduction de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 262 773,20 €, dont 32 328,83 € de reports 2016, 117 197,98 € de reprise du déficit d'investissement 2016 et 113 246,39 € d'enveloppe de travaux.

10 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 218 367,09 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d investissement	104 186,71 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		104 186,71 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	104 186,71 €	104 186,71 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 104 186,71 € et correspondent à la reprise de l'excédent 2016. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 104 186,71 € et correspondent à la hausse du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - Immobilisations en cours	104 186,71 €	
021 - Virement de la section d exploitation		104 186,71 €
001 - Résultat investissement reporté	3 396,67 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		9 993,67 €
TOTAL	107 583,38 €	114 180,38 €
REPORTS 2016	6 597,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	114 180,38 €	114 180,38 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 114 180,38 €, dont 9 993,67 € d'affectation de résultat 2016 et 104 186,71 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 114 180,38 €, dont 6 597,00 € de reports 2016, 3 396,67 € de reprise du déficit d'investissement 2016 et 104 186,71 € de provisions pour travaux.

11 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 7 444 125,40 €, y compris les reports de 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		16 335,80 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	2 976 625,45 €	2 978 333,30 €
011 - Charges à caractère général	1 410 647,82 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes		229 474,00 €
TOTAL	4 387 273,27 €	3 224 143,10 €
REPORTS 2016	78 518,83 €	1 241 649,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 465 792,10 €	4 465 792,10 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 4 465 792,10 € comprenant 16 335,80 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2016, 1 241 649,00 € de reports 2016, 229 474,00 € de recettes de cessions et 2 978 333,30 d'écritures d'ordre de stock de terrains.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 4 465 792,10 €, comprenant 78 518,83 € de reports 2016, 1 410 647,82 € de provisions pour travaux et 2 976 625,45 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section	2 978 333,30 €	2 976 625,45 €
001 - Résultat d'investissement reporté		1 707,85 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 978 333,30 €	2 978 333,30 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 978 333,30 €, dont 1 707,85 € de reprise de l'excédent d'investissement 2016 et 2 976 625,45 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 2 978 333,30 € et correspondent à des écritures d'ordre de stock de terrains.

12 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Eau potable, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 8 723 001,39 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 - Charges de personnel, frais assimilés	175 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	83 437,07 €	
77- Produits exceptionnels		6 459 747,72 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 201 310,65 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 459 747,72 €	6 459 747,72 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 6 459 747,72 € et correspondent à la reprise des excédents de fonctionnement des budgets communaux.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 6 459 747,72 € comprenant 175 000,00 € de frais de personnel, 83 437,07 € correspondant à la reprise des déficits de fonctionnement des budgets communaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-4 770 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 091 013,21 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 172 240,46 €	831 943,02 €
021 - Virement de la section d'exploitation		6 201 310,65 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 263 253,67 €	2 263 253,67 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 263 253,67 € et correspondent pour 831 943,02 € à la reprise des excédents d'investissement des budgets communaux, au virement de la section d'exploitation pour 6 201 310,65 € et à la réduction de l'emprunt d'équilibre de 4 770 000,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 263 253,67 € et correspondent pour 1 172 240,46 € correspondant à la reprise des déficits d'investissement des budgets communaux et à 1 091 013,21 € de provisions pour travaux.

RESS 08 - Finances - Dotation de solidarité communautaire - Montants pour 2017 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2017 à 3 775 534 €,

- a conservé inchangés les montants par commune

Répartition DSC 2017	DSC 2017	Pour mémoire DSC 2016
BOIGNY SUR BIONNE	49 869 €	49 869 €
BOU	23 808 €	23 808 €
CHANTEAU	23 808 €	23 808 €
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	103 896 €	103 896 €
CHECY	69 922 €	69 922 €
COMBLEUX	23 808 €	23 808 €
FLEURY LES AUBRAIS	275 216 €	275 216 €
INGRE	57 327 €	57 327 €
MARDIE	28 926 €	28 926 €
MARIGNY LES USAGES	38 717 €	38 717 €
OLIVET	196 660 €	196 660 €
ORLEANS	1 731 459 €	1 731 459 €
ORMES	31 579 €	31 579 €
SAINT CYR EN VAL	34 140 €	34 140 €
SAINT DENIS EN VAL	84 061 €	84 061 €
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	30 157 €	30 157 €
SAINT JEAN DE BRAYE	477 322 €	477 322 €
SAINT JEAN DE LA RUELLE	178 162 €	178 162 €
SAINT JEAN LE BLANC	85 002 €	85 002 €
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	55 858 €	55 858 €
SARAN	150 739 €	150 739 €
SEMOY	25 096 €	25 096 €
	3 775 534 €	3 775 534 €

RESS 09 - Finances - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition pour 2017 - Approbation.

Le conseil métropolitain a pris acte que les contributions au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales seront réparties entre Orléans Métropole et ses communes membres selon la règle de droit commun, ainsi que suit :

Répartition du prélèvement 2017	Prélèvement FPIC 2017	Pour mémoire Prélèvement FPIC 2016
Boigny sur Bionne	22 389 €	23 170 €
Bou	5 340 €	5 463 €
Chanteau	8 508 €	8 646 €
Chapelle Saint Mesmin	87 155 €	90 018 €
Chécy	64 045 €	66 471 €
Combleux	5 002 €	5 081 €
Fleury les Aubrais	189 060 €	198 918 €
Ingré	84 299 €	86 619 €
Mardié	16 643 €	16 938 €
Marigny les Usages	9 650 €	9 665 €
Olivet	185 057 €	188 390 €
Orléans	1 146 410 €	1 195 221 €
Ormes	62 379 €	63 372 €
Saint Cyr en Val	39 981 €	40 691 €
Saint Denis en Val	52 369 €	53 958 €
Saint Hilaire Saint Mesmin	18 045 €	18 489 €
Saint Jean de Braye	210 024 €	217 208 €
Saint Jean de la Ruelle	160 463 €	168 297 €
Saint Jean le Blanc	63 230 €	64 765 €
Saint Pryvé Saint Mesmin	39 603 €	40 770 €
Saran	196 310 €	202 844 €
Semoy	30 978 €	32 092 €
Total part communes	2 696 940 €	2 797 086 €
Part Orléans Métropole	2 327 225 €	1 407 444 €
Total Prélèvement	5 024 165 €	4 204 530 €

RESS 10 - Finances - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte du montant des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour le budget principal et le budget annexe assainissement:

	Admissions non valeur			Créances éteintes		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Budget Principal	2 849,06	429,62	3 278,68	1 664,75	329,08	1 993,83
Budget annexe Assainissement				911,45	91,15	1 002,60
TOTAL	2 849,06	429,62	3 278,68	2 576,20	420,23	2 996,43

- a accordé décharge au comptable pour les sommes indiquées ci-dessus.

RESS 11 - Finances - Constitution et reprise de provisions.

Le conseil métropolitain a décidé de reprendre sur l'exercice 2017 des provisions à hauteur de 62 000 € sur le budget assainissement et a constitué sur l'exercice 2017 des provisions complémentaires à hauteur de 11 124 € sur le budget transport, de 11 059 € sur le budget annexe crématorium.

RESS 12 - Finances - SEMDO - Financement de l'Aménagement du Campus Agreen Tech Valley situé à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 000 000 € à hauteur de 80 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 800 000 €, représentant 80 % d'un prêt de 1 000 000 €, que la SEMDO souscrit auprès de la Caisse d'Epargne et a

autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et la SEMDO.

RESS 13 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 9 logements situés à Olivet - Garantie d'un emprunt de 917 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 458 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 917 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 14 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 39 logements situés à Ingré - Garantie d'un emprunt de 4 410 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 205 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 4 410 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 15 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 6 logements situés à Chanteau - Garantie d'un emprunt de 787 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 393 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 787 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 16 - Finances - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais - Construction de 2 logements situés à Saint Denis en Val - Garantie d'un emprunt de 348 258 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 174 129 €, représentant 50 % d'un prêt de 348 258 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et Orléans Métropole.

RESS 17 - Finances - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais - Construction de 4 logements situés à Marigny les Usages - Garantie d'un emprunt de 560 797 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 560 797 €, représentant 50 % d'un prêt de 280 398,50 €, que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et Orléans Métropole.

RESS 18 - Finances - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais - Construction de 7 logements situés à Saint Jean le Blanc- Garantie d'un emprunt de 1 036 783 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 036 783 €, représentant 50 % d'un prêt de 518 391,50 €, que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et Orléans Métropole.

RESS 19 - Finances - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais - Construction de 3 logements situés à Saint Jean le Blanc- Garantie d'un emprunt de 349 176 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 349 176 €, représentant 50 % d'un prêt de 174 588 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la

Caisse des dépôts et consignations et autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et Orléans Métropole.

RESS 20 - Finances - Mobilité - Transferts de compétence - SEM Orléans Gestion - Modification de la répartition du capital - Acquisition d'actions détenues par la Ville d'Orléans - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'acquisition de 13 068 actions détenues par la ville d'Orléans au prix de 69,96 € l'action, soit un montant global de 914 292,21 €,

- en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des administrateurs et des délégués aux assemblées générales de la société ;

- a désigné les 7 administrateurs représentants d'Orléans Métropole pour la durée restante du mandat :

Mme Marie-Agnès LINGUET
M. Michel MARTIN
Mme Muriel SAUVEGRAIN
M. Christophe CHAILLOU
M. David THIBERGE
Mme Valérie BARTHE-CHENEAU
M. François FOUSSIER

- a désigné M. David THIBERGE, en qualité de titulaire, et M. François FOUSSIER, en qualité de suppléant pour siéger aux assemblées générales de la société ;

- a autorisé M. Michel MARTIN, Vice-Président, à solliciter le mandat de Président du conseil d'administration de la SEM Orléans Gestion;

RESS 21 - Finances - Attractivité et économie - Transferts de compétence - SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS - Modification de la répartition du capital - Acquisition d'actions détenues par la Ville d'Orléans - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'acquisition de 72 000 actions détenues par la ville d'Orléans au prix de 10 € l'action, soit un montant global de 720 000 €,

- en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des administrateurs et des délégués aux assemblées générales de la société ;

- a désigné les 9 administrateurs représentants d'Orléans Métropole pour la durée restante du mandat :

M. Matthieu SCHLESINGER
M. Jacques MARTINET
M. Michel MARTIN
M. Christophe CHAILLOU
M. David THIBERGE
Mme Virginie BAULINET
Mme Martine GRIVOT
M. Soufiane SANKHON
M. Philippe PEZET

- a désigné M. Philippe PEZET, en qualité de titulaire, et Mme Virginie BAULINET, en qualité de suppléante pour siéger aux assemblées générales de la société ;

- a autorisé M. Michel MARTIN, Vice-Président, à solliciter le mandat de Président du conseil d'administration de la SPL Orléans Val de Loire Evenements;

RESS 22 - Achats - Approbation d'un avenant n°2 à la convention de groupement de commandes passée avec la ville d'Orléans et le centre communal d'action sociale d'Orléans.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le centre communal d'action sociale d'Orléans,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents afférents,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de l'avenant à la convention de groupement de commandes.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Transports et déplacements –Délégation de service public pour l'exploitation des services de mobilité – Renouvellement – Décision de principe et lancement de la procédure.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe du recours à la concession pour l'exploitation des services de mobilité au terme de la délégation de service public actuelle, soit au 1^{er} janvier 2019 ;

- a approuvé les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, telles qu'elles sont décrites dans le rapport de présentation joint en annexe à la délibération, étant précisé qu'il appartient au Président ou à son représentant d'en négocier les conditions, conformément aux dispositions des articles 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation, à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de concession, à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre, à intervenir et à signer tous actes liés à l'exécution de la délibération ;

- a approuvé la procédure de consultation comportant le principe d'indemnisation à hauteur de 100 000 € HT par candidat ayant remis une offre sérieuse et n'ayant pas été retenue.

AT 02 - Transports et déplacements - Délégation de service public pour l'exploitation des services de mobilité - Constitution d'une commission d'ouverture des plis - Approbation du règlement de dépôt des listes.

Le conseil métropolitain :

- a décidé de la constitution d'une commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public pour l'exploitation des services de mobilité d'Orléans Métropole,

- a approuvé le règlement de dépôt des listes,

- a pris acte que les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de cette commission seront élus lors de la prochaine séance du conseil.

AT 03 - Habitat-Logement – Associations œuvrant dans le domaine du logement - Attribution de subventions au titre de l'année 2017.

Le conseil métropolitain :

- a attribué une subvention à l'association Confédération Nationale du Logement d'un montant de 2 707 € au titre de l'année 2017 ;

- a attribué une subvention à l'association Familles de France d'un montant de 2 707 € au titre de l'année 2017 ;

- a attribué une subvention à l'association Confédération syndicale des Familles d'un montant de 2 707 € au titre de l'année 2017 ;

- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - Compétences partagées – Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs – Définition de l'intérêt métropolitain.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt métropolitain, dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du complexe réunissant une salle sportive polyvalente, un palais des congrès et un parc des expositions, dénommé CO'Met.

AE 02 - Compétences partagées – Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs – Projet CO'Met – Rappel de la procédure – Election du jury.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du jury du projet CO'Met, chargés de représenter la maîtrise d'ouvrage,

- a élu membres du jury :

Titulaires :

M. Michel MARTIN
Mme Muriel CHERADAME
M. Philippe PEZET
M. Charles-Eric LEMAIGNEN
Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA

Suppléants :

M. Jacques MARTINET
M. Soufiane SANKHON
M. François FOUSSIER
Mme Martine GRIVOT
M. Michel RICOUD

AE 03 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Soutien à l'innovation et à la création d'entreprises – Convention de partenariat pluriannuelle 2016-2019 passée avec OVLT - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017.

Le conseil métropolitain a attribué une subvention de fonctionnement à l'association Orléans Val de Loire Technopole au titre de l'année 2017 d'un montant total de 947 280 €.

AE 04 - Agriculture urbaine et périurbaine - Soutien à l'agriculture périurbaine et promotion du commerce non sédentaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise (AMAO) au titre de l'année 2017 - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 11 500 € au titre de l'année 2017 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 05 - Aménagement économique – Commune d'Olivet – ZAC du Parc du Moulin – Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel 2016 à la collectivité.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2016 présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC du parc du Moulin.

AE 06 - Aménagement économique – Commune d'Ingré – ZAC des Guettes – Traité de concession d'aménagement passé avec la SAS Les Guettes – Approbation du compte-rendu annuel 2016 à la collectivité.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2016 présenté par la SAS Les Guettes, aménageur de la ZAC des Guettes.

AE 07 - Aménagement économique - Commune d'Orléans - Réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe) - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique passée avec la Semdo - Approbation du compte-rendu annuel 2016 à la collectivité.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2016 présenté par la Semdo, mandataire de l'opération, relative à la réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe).

AE 08 - Développement commercial – Organisation des Assises nationales du centre-ville en partenariat avec l'association Centre-ville en mouvement- Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec l'association Centre-ville en mouvement relative à l'attribution d'une subvention d'un montant total de 50 000 € au titre de l'année 2017 et a délégué Monsieur le Président pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Eau potable - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dette - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé, à titre exceptionnel, deux remises gracieuses partielles de dettes relative à la part eau potable d'un montant total de 585,83 € HT, soit 619,92 € TTC, dans les conditions précisées dans le tableau joint en annexe à la délibération.

DD 02 - Assainissement - Action foncière – Commune de Chécy - Réalisation de bassins et de collecteurs d'eaux pluviales - Approbation d'une convention à passer avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) du Centre pour engager des pourparlers préalables à l'acquisition de terres ou à la constitution de servitudes.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de conseil et d'animation foncière à passer avec la SAFER du Centre pour engager des pourparlers préalables à l'acquisition de terres ou à la constitution de servitudes en vue de la réalisation de bassins et de collecteurs d'eaux pluviales sur la commune de Chécy, où trois zones de travaux d'aménagements sont définies : « Fenney », « Lavau » et « Malécotière » et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

TP 01 - Gestion des déchets – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères – Exercice 2016 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2016.

A Orléans, le 29 JUIN 2017

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE



AFFICHAGE LEGAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.